CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2025 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

Monsieur Michael Simard a motivé son absence.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le maire Laurent Fortin demande une minute de silence pour les décès de monsieur Gérard Simard et il offre les condoléances à la famille.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour
0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025

100 Administration générale

100.1 Demande d'appui à la municipalité de Low – CLSC
100.2 Demande d'appui Ville de Blainville
100.3 Opposition face à la suspension du Programme RénoRégion

200 Ressources financières

200.1 Liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'avril 2025
200.2 Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)
200.3 Modification à la résolution 2025-02-015 – Mandat d'accompagnement – Département des finances

300 Ressources humaines

300.1 Nomination d'un contremaitre
300.2 Fin d'emploi – Directrice des finances
300.3 Embauche - Directrice des finances

300.4 **AJOUT** - Modification à la résolution 2025-03-032 – Nomination à titre de signataire et administrateur
300.5 **AJOUT** - Modification à la résolution 2025-03-033 – Responsable des services électronique – Revenu Québec
300.6 **AJOUT** - Modification à la résolution 2025-03-034 – Représentant autorisé pour Revenu Québec

400 Ressources matérielles et immobilières

400.1 Autorisation de dépense – Porte automatique

500 Sécurité publique

500.1 Embauche d'un premier répondant

600 Réseau routier, transport

600.1 Octroi de contrat – Balayage des rues madame Langevin
600.2 Octroi de contrat – Appel d'offres 2025-02 – Achat d'une rétrocaveuse neuve avec équipement
600.3 Demande au ministère des Transports – Réfection du chemin Blue Sea Nord

700 Gestion du territoire

700.1 Signature d'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles entre les municipalités d'Aumond, de Blue Sea et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

800 Service à la collectivité

800.1 Octroi de contrat d'Entretien des espaces paysagers pour la saison 2025
800.2 Embauche – Employés du camp de jour 2025

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2025-05-094
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 6 mai 2025 soit ouverte à 19h00 en présence de cinq contribuables.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-05-095
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 mai 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-05-096
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-05-097
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW – SERVICES AU CLSC

Considérant la réception de la résolution 2025-03-067 de la municipalité de Low afin de garder les services de leur CLSC;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea sont en accord avec cette résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea appuie la résolution de la Municipalité de Low.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-098
APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE – PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

Considérant que le projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina;

Considérant que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

Considérant que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette, de na pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

Considérant que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

Considérant que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea :

- Appui la Ville de Blainville dans ce dossier
- Exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- Réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire ;
- Demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Blainville.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-099
OPPOSITION FACE À LA SUSPENSION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec. M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

Considérant que bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu,

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200 RESSOURCES FINANCIÈRES

2025-05-100
ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu :

Que les déboursés d'avril 2025 soient adoptés, à savoir :

- Salaires nets : 31 767,55 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 4586 à 4606 pour un montant de 152 116,45 $
- Liste des prélèvements pour un montant de 142 861,01 $

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 avril 2025.

2025-05-101

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2025-02-015 -MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT - DÉPARTEMENT DES FINANCES

Considérant l'adoption de la résolution 2025-02-015 lors de la séance ordinaire du 4 février 2025 pour une dépense de 3 000,00 $ pour de l'accompagnement au département des finances;

Considérant que ce montant doit être augmenté vu qu'il n'y a aucun employé au département des finances en ce moment;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense maximum de 15 000,00 $ afin d'accompagner le département des finances pour mettre à jour les dossiers en cours.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

300 RESSOURCES HUMAINES

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller Gérard Lacaille se retire de son siège à 19h07.

2025-05-102
NOMINATION D'UN CONTREMAITRE

Considérant que le poste de contremaitre est vacant depuis un certain temps;

Considérant qu'un employé au sein de la Municipalité de Blue Sea a les compétences pour occuper le poste;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme l'employé 32-0013 au poste de contremaitre.

Que les conditions d'emploi soient celles établies dans le contrat de l'employé en question.

D'autoriser monsieur le maire Laurent Fortin et madame la directrice générale Julie Thérien à signer ledit contrat.

Que ledit contrat soit rétroactif au 5 mai 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller Gérard Lacaille réintègre son siège à 19h08.

2025-05-103
FIN D'EMPLOI – DIRECTRICE DES FINANCES

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise la directrice générale à effectuer les démarches afin de combler le poste vacant au département des finances.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-104
EMBAUCHE – DIRECTRICES DES FINANCES

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne en poste pour le département des finances;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise la directrice générale de procéder à l'embauche de madame Suzanne Houle en tant que Directrice des finances.

Que les conditions d'emploi soient celles établies dans le contrat de madame Houle.

D'autoriser monsieur le maire Laurent Fortin et madame la directrice générale à signer ledit contrat.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-105
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2025-03-032 – NOMINATION À TITRE DE SIGNATAIRE ET ADMINISTRATEUR

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Suzanne Houle à agir en cas d'absence de la directrice générale à titre d'administrateur auprès des organismes suivants : ClicSéqur auprès des instances gouvernementales du Québec tel que, la CNESST, le MAMH, Emploi-Québec, les programmes gouvernementaux de la TECQ et toutes autres subventions ou programmes du gouvernement provincial, site Re Web pour les relevés d'emplois en ligne, toutes subventions et programmes du gouvernement fédéral et à l'Agence de Revenu du Canada.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-106
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2025-03-033 – RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUE – REVENU QUÉBEC

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Suzanne Houle à agir en cas d'absence de la directrice générale pour :

- Remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électronique décrit dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et l'entremise des services en ligne);

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-107
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2025-03-034 – REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR REVENU QUÉBEC

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Suzanne Houle à agir en cas d'absence de la directrice générale pour :

- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou procuration;

- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur les taxes d'accises et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

400 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

2025-05-108
OCTROI DE MANDAT – PORTE AUTOMATIQUE À LA SALLE MUNICIPALE

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de trois entrepreneurs de la région;

Considérant qu'un seul entrepreneur a envoyé une soumission pour les travaux demandés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

D'octroyer un mandat à Constructions Progénik inc. pour un montant de 9 500,00 $ plus les taxes applicables pour installer une porte automatique à la salle municipale de Blue Sea.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

500 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-05-109
EMBAUCHE – PREMIER RÉPONDANT

Considérant la nécessité d'embauche un premier répondant;

Considérant la recommandation du comité de sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marielle Cousineau Fortin et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise le directeur du service incendie de procéder à l'embauche de madame Kassandra Grenier en tant que premier répondant.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

600 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

2025-05-110
OCTROI DE CONTRAT – BALAYAGE DES RUES

Considérant qu'il est nécessaire de faire le ramassage du sable étendu durant l'hiver sur nos routes afin que le réseau routier soit sécuritaire pour tous les usagers de la route;

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de prix de l'entrepreneur local pour ces travaux et que le prix soumis est raisonnable pour le travail à faire;

Considérant que madame Judith Langevin offre ce service depuis plusieurs années à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que la Municipalité de Blue Sea octroie le contrat de balayage des rues à madame Judith Langevin au montant de 150,00 $ / heure pour le balayage et 60,00 $ / heure pour le camion à eau.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-111
OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2025-02 – ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS

Considérant l'appel d'offres 2023-05 – Achat d'une rétrocaveuse neuve avec équipements;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dans les délais;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que le contrat soit octroyé à Brandt Tractor LTD au montant de 209 770,00 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser madame la directrice Julie Thérien à procéder au crédit-bail pour une période de 60 mois.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire attribué par le département des finances.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-112
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - RÉFECTION DU CHEMIN BLUE SEA NORD

Considérant que le chemin Blue Sea Nord est actuellement dans un état de dégradation représentant un risque pour la sécurité des usagers;

Considérant que cette voie de circulation relève de la compétence du ministère des Transports et qu'elle nécessite une intervention urgente en matière d'entretien et de réparation;

Considérant que ce chemin est intermunicipal avec la Ville de Gracefield;

Considérant que la saison estivale arrive à grands pas et il y aura beaucoup d'achalandage sur ce chemin;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Blue Sea demande officiellement au ministère des Transports d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation requis sur le chemin Blue Sea Nord.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Gracefield ainsi qu'à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d'avoir leur appui.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2025-05-113
SIGNATURE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN AUMOND, BLUE SEA ET SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Considérant que le contrat actuel relatif à la collecte des matières résiduelles des municipalités d'Aumond, de Blue Sea et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau prendra fin le 31 décembre 2025;

Considérant la volonté des conseils municipaux de ces trois municipalités de maintenir un service de qualité en matière de gestion des matières résiduelles tout en assurant une saine gestion des fonds publics;

Considérant que la collaboration intermunicipale constitue une approche stratégique favorisant l'efficience, l'optimisation des ressources et la mutualisation des coûts;

Considérant qu'une analyse des besoins et des scénarios d'organisation du service a démontré qu'une entente intermunicipale permettrait de réduire les coûts d'opération tout en maintenant ou en améliorant le niveau de service offert à la population;

Considérant que les municipalités d'Aumond, de Blue Sea et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont convenu de travailler conjointement à la mise en place d'un service intermunicipal de collecte des matières résiduelles, incluant l'acquisition et l'utilisation partagée d'équipements;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure entre elles des ententes afin de se doter de services;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu :

Que la Municipalité de Blue Sea autorise le maire et la directrice générale à procéder à la signature de l'entente intermunicipale concernant la collecte des matières résiduelles avec les municipalités d'Aumond et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau soit désignée comme mandataire pour procéder à l'appel d'offres public au nom des trois municipalités, selon les modalités prévues à l'entente intermunicipale.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2025-05-114
OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS POUR LA SAISON 2025

Considérant que la municipalité compte plusieurs espaces paysagers sur son territoire et qu'il est nécessaire d'en faire l'entretien;

Considérant l'investissement que représente tous ces aménagements et que le Conseil tient à en faire la préservation;

Considérant que madame Chantal Danis s'occupe de l'entretien des espaces paysagers municipaux depuis quelques années et que le Conseil en est très satisfait;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que la Municipalité de Blue Sea octroie le contrat d'entretien des espaces paysagers municipaux pour la saison 2025 à madame Chantal Danis pour un montant de 13 485,00 $.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-115
EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR 2025

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher le personnel nécessaire au bon fonctionnement du camp de jour 2025;

Considérant l'offre d'emploi publié pour les postes à combler;

Considérant qu'il y a eu des entrevues effectuées par la coordonnatrice aux loisirs et la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marielle Cousineau Fortin et résolu :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche les personnes suivantes :

- Madame Karyanne Rondeau à titre de responsable du camp de jour 2025;
- Madame Marie-Hélène Lanthier à titre de monitrice du camp de jour 2025;
- Monsieur Alexandre Chabot-Roy à titre de moniteur du camp de jour 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2025 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

_____
Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le maire Laurent Fortin informe la population que le comité de Blue Sea en fête s'est réuni et la programmation 2025 sera publiée sous peu.

1000. CORRESPONDANCE ET RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucune correspondance ni rapport de comité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun varia

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h21 à 19h24.

2025-05-116
FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu que la séance soit levée à 19h25.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	La directrice générale, greffière-trésorière
_____	_____
Laurent Fortin	Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Laurent Fortin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

_____
Laurent Fortin
Maire